Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-200067197-20260311-2026012-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE **COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE**	**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **Réunion ordinaire du 11 mars 2026**

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	**21 + 5 pouvoirs**	**03 mars 2026**	**04 mars 2026**

N° délibération	Objet
2026-012	**Vote des taux de fiscalité 2026**

Le 11 mars 2026 à 18 heures, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :
BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ
BOTMEUR : Eric PRIGENT
BRASPARTS : Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND
BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H
HUELGOAT : Gérard TOSSER, Jacques THEPAUT, Claude MOREL
LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS
LOPEREC : Maryvonne LE GUILLOU, Eric GONIDEC, Jean-Yves CRENN
LOQUEFFRET : Alain HAMON
PLOUYE : Grégory LE GUILLOU
SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC
SCRIGNAC : Georges MORVAN, André PAUL, Jean LE GAC

Pouvoirs : Barbara PERRON à Brigitte COURBEZ, Jean-Yves BROUSTAL à Anne ROLLAND, Philippe ROBERT-DANTEC à Josiane GUINVARC'H, Tiphaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Louis-Marie LE GUILLOU à Alain HAMON

Excusés et absents : Christophe DANIEL, Marc QUEMENER, Marie-Brigitte BRETHES, Arnaud COZIEN, Coralie JEZEQUEL

Secrétaire de séance : Jacques THEPAUT

_____

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Vu le projet de budget pour l'année 2026,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026,

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-200067197-20260311-2026012-DE

Il est proposé une augmentation de 2% des taux de taxes directes locales ménages (TFB, TFNB, TH) pour l'année 2026 :

Taux T.F.B. : 1,02 %
Taux T.F.N.B. : 2,27 %
Taux T.H. : 10,12 %
Taux CFE : 21,83 %

Adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

Le secrétaire,

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 12 mars 2026